

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM A
YSSINGEAUX**

Séance du 27 Juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-sept juin

Nombre Membres

En exercice : **20**Présents :**12 Titulaires****2 Suppléants**Pouvoirs :**3**Votants :**17 Pour****0 Contre****0 Abstention**

A 14h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Yssingeaux sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET Président,

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Daniel FAVIER, Alain FOURNIER (suppléant), Gilles KACZMAREC, Jean-Pierre SABATIER, Bernard SOUVIGNET, David SALQUE PRADIER, Frédéric GIRODET, Didier PINOT, Gérard LINOSSIER (suppléant), Frédéric GIMBERT, Laurent BERNARD.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Elisabeth ROYON a donné pouvoir à Frédéric GIRODET
André DEFAY a donné pouvoir à Bernard SOUVIGNET
Michel CHAPUIS a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT

Absent : Laurent DUPLOMB, Michel JOUBERT

Date de la convocation :

19 juin 2024

Délibération n°**2024.06.39****CONVENTION PRESTATION DE SERVICE D'AGENTS COMMUNAUX AU SYMPTTOM
POUR L'ISDND**

L'exploitation par le SYMPTTOM de l'ISDND de Monistrol/ Loire implique une surveillance du réseau des eaux pluviales et des lixiviats, ainsi qu'un contrôle des pompes dans les différents casiers.

Les agents communaux de Monistrol sur Loire assurent une partie de ces prestations par le biais de conventions de prestation de service (une partie de lixiviats produits est traitée à la station d'épuration communale).

Pour mémoire, la Commune de Monistrol sur Loire accomplit les missions suivantes :

- 1- Contrôle et maintenance de tous les réseaux humides (EU, EP), AEP (lavage), lixiviats.
- 2- Contrôle et maintenance de tous les ouvrages (bassins, dessableurs, déshuileur).
- 3- Contrôle et maintenance de tous les équipements électromécaniques, contrôle et maintenance de toutes les pompes (relevage, lavage, lixiviats casiers, lixiviats injection Foletier).

- 4- Devis et commande des organes défectueux, après avis du SYMPTTOM.
- 5- Consultations et suivis des travaux pour se mettre en conformité suite à d'éventuels mises en demeure DREAL.
- 6- Déneigement ponctuel du site si nécessaire.

Le montant des rémunérations des heures effectuées par les agents communaux est remboursé à la commune selon un état des interventions effectuées.

Celle-ci arrive à échéance au 31/10/2024. Il y a lieu de la prolonger par avenant jusqu'au 31/12/24.

A compter du 01/01/25, la compétence communale est transférée à la CCMVR qui souhaite poursuivre cette prestation (ainsi que la convention de déversement d'une partie des lixiviats à la station d'épuration du Foletier).

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** à l'unanimité le Président à signer l'avenant de prolongation de la convention de prestation de service d'agents communaux de Monistrol sur Loire pour l'ISDND.

- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires, pour assurer l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

SYMPTTOM

26, Rue des Moletons / Bât. La Tour d'Etoile
43120 MONISTROL SUR LOIRE
04 71 75 57 57

Le Président



Jean-Paul LYONNET